

**Au fil du Catenay**

**Bulletin municipal de Notre-Dame de l'Isle**

<http://www.notre-dame-de-lisle.fr>

**Bulletin municipal de Notre Dame de l'Isle – N°23    juin 2021**

**4<sup>e</sup> SALON  
DU LIVRE**

**Notre-Dame  
de Lire** 

Cafés littéraires  
Lectures publiques  
Animations jeunesse  
Dédicaces

En hommage à  
**MICHEL DE DECKER**

**40 AUTEURS**  
réunis sur le salon



**NOTRE-DAME DE L'ISLE**  
**DIMANCHE 27 JUIN 2021**

Esplanade des Berges de la Seine • 10h à 18h



**Page 13**  
**Le port Gabriel  
enfin libéré**



**Page 12**  
**Elections  
départementales  
et régionales**

## Monsieur le Maire s'adresse à vous

Chères Isoises et chers Isois,

Ce numéro vous présente le budget prévisionnel 2021 et les comptes réalisés de 2020 correspondant aux actions que j'ai eu le plaisir de mener avec toute l'équipe municipale. Vous y trouverez aussi toutes les décisions prises par le conseil municipal lors de ses dernières séances.

Habituellement, à cette époque, nous abordons aussi les animations de l'été et malheureusement, cette année encore, compte tenu de la pandémie, ce chapitre se limitera au salon du livre, ce qui n'est quand même pas rien puisque nous nous inscrivons dans la durée, avec cette quatrième édition en hommage à Michel DE DECKER. Bravo aux organisateurs !

Mais avant, nous aurons à désigner nos nouveaux élus pour le conseil départemental de l'Eure et pour le conseil régional de Normandie les 20 et 27 juin.

Dans ce numéro, vous découvrirez le travail de nos agriculteurs que nous avons écoutés pour mieux connaître leurs activités dans cette période qui questionne les circuits courts alimentaires, la manière dont est produit ce que nous avons dans nos assiettes, notre indépendance alimentaire et bien d'autres sujets de société qui nous interrogent sur nos choix à venir. L'occasion aussi de vous rappeler que notre commune a été reconnue territoire engagé pour la nature par l'Agence Régionale de la Biodiversité, ce qui nous donnera l'opportunité de vous présenter prochainement diverses actions auxquelles vous pourrez participer.

Nous reviendrons sur l'histoire de notre fleuve et un sujet d'actualité avec l'enlèvement des bateaux épaves du port Gabriel.

Enfin, fidèles à nos engagements, nous mettrons tout en œuvre pour nous retrouver pour des moments conviviaux afin de partager nos histoires, nos passions et nos envies pour construire ensemble une vie villageoise harmonieuse.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture du *Catenay* et souhaite avoir enfin l'occasion de vous rencontrer lors du Salon du livre. A toutes et à tous, un bel été et de bonnes vacances. Restant à votre service,

Votre Maire  
Thibaut BEAUTÉ

### *Au sommaire de ce numéro :*

<i>Le mot du maire</i>	p. 2
<i>Notre Dame de lire</i>	p. 3
<i>Budget 2021</i>	p. 4; 5, p. 6 & 7
<i>Extraits des réunions des conseils municipaux</i>	p. 8, 9, p. 10, & 11
<i>Les élections - Actualités</i>	p. 12
<i>Le port Gabriel»</i>	p : 13
<i>Rencontres avec nos exploitants agricoles</i>	p 14, 15
<i>Au fil de l'histoire de Notre Dame de l'Isle</i>	p. 16, 17
<i>Environnement</i>	p : 18
<i>Réglementation, vie pratique</i>	p. 19
<i>Informations utiles</i>	p. 20

## Salon du livre en hommage à Michel De Decker

En 2014, Michel DE DECKER, qui vivait à quelques pas de l'esplanade des berges de la Seine, avait souhaité la création d'un salon du livre bucolique, en plein air, au bord de l'eau, « presque dans son jardin ».

Peu de temps après, en 2015, « Notre-Dame de Lire » était né, porté par son Président d'honneur et une équipe de volontaires enthousiastes, bien décidés à porter haut les couleurs de la lecture et de notre belle campagne ! Après trois éditions au succès grandissant, notre ami Michel nous a quittés, quelques jours seulement après le salon 2019.

Le salon du livre 2021, du **27 juin prochain**, sera dédié à Michel De Decker. Pour lui rendre hommage, nous avons réuni pour vous un ensemble d'auteurs ayant tous entretenu une relation amicale ou professionnelle particulière avec lui.

*Venez nombreux vous associer à cet évènement !*



### Au Programme de 10h à 18h

- **10h** : ouverture des portes du salon.
- **10h30** : inauguration **hommage à Michel DE DECKER**.
- **Entre 11h et 16h** : les enfants des écoles retrouveront **Séverine Dalla** qui leur **remettra le livre réalisé en atelier** dans les classes.
- **Toute la journée, retrouvez de nombreuses animations** : des interviews d'auteurs, des tables rondes, des souvenirs radiophoniques ou télévisés (à voir ou à écouter), la présence du **“Cercle d'étude vernonnais”** et des lectures publiques avec **Balthazar** et **Marie-Laure Favry** qui vous feront découvrir nos auteurs.
- **NOUVEAU** : Les équipes du **“Cercle du Bateau Atelier”** et des **“Marins d'eau douce”** seront présentes avec, en plus du **Lady Bird** et de la **barque Atelier de Claude Monet**, qui vient d'être

restaurée, une proposition de **“cabotage” entre Vernon et le salon**.

Quelques artistes locaux seront du voyage, parmi lesquels **YAZZ**, **Annie HARRAU** et **Evelyne ARNOULT\***.



- **NOUVEAU** Des **intermèdes musicaux** avec **“Les Epinards Roses”**.
- **NOUVEAU** Des **promenades à dos d'ânes**, tout au long de la journée, pour les plus jeunes.
- **17h30** : remise du prix de la meilleure nouvelle du concours 2021.

\* Voir aussi le site <https://www.facebook.com/AISLCNDI>

### A l'école des livres

A l'occasion du salon du livre, l'imagination de nos écoliers a été mise à contribution. Séverine Dalla, auteure et illustratrice pour la jeunesse, a rendu visite aux élèves de maternelle et de CP pour les assister dans la réalisation d'un album sur le thème de la tolérance. Les enseignantes, Anne-Marie Drouet et Fanny Paquet ont travaillé en amont l'installation du vocabulaire pour préparer l'intervention de l'écrivaine avec les petits. De même, elles ont accompagné le travail collectif d'illustration.

Les élèves de Mme Lunel et Mme Lacaille ont également participé au projet en abordant le thème du vivre-ensemble. Ils ont produit des récits situés en Normandie comme le faisait Michel De Decker. Un gros travail d'illustration a enrichi la production collective des textes.

Merci aux maîtresses qui n'ont pas compté leur temps et leur énergie pour encadrer ce projet...

## Le cadre général du budget

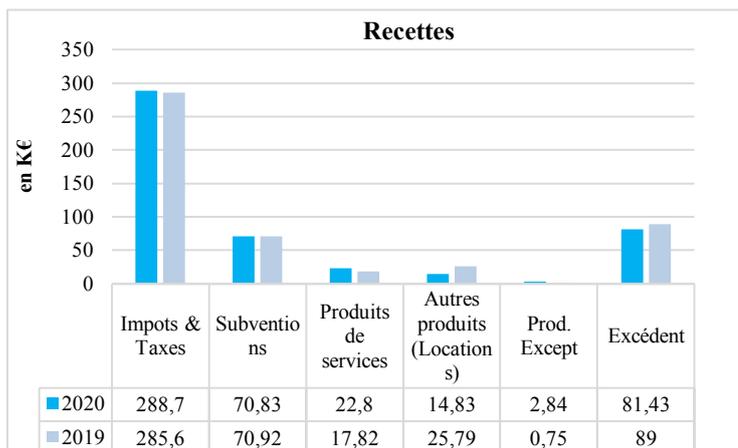
L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le présent article répond à cette obligation pour notre Commune. Il sera composé d'une présentation du compte administratif 2020 et de la présentation du budget 2021 validé lors du conseil Municipal du 12 mars 2021

### Compte Administratif 2020

Le compte Administratif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020. Ce résultat est une photographie à un instant T, il ne tient pas compte des travaux ou investissements budgétés restants à réaliser

**Pour l'année 2020, la commune a dégagé un excédent de 81.433,93€ en recul de 8,5%.**



**Les recettes de fonctionnement** correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, mais aussi des prestations scolaires, locations de la salle des fêtes et à diverses subventions. Sur 2020, les produits de locations sont en replis du fait de la COVID.

**Les recettes d'investissement** sont de deux types. Les recettes dites « Patrimoniales », telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (DETR/Amendes de Police.....).

**Les recettes pour l'année 2020 s'élèvent à 399.988 € (soit un repli de 0,2%)**

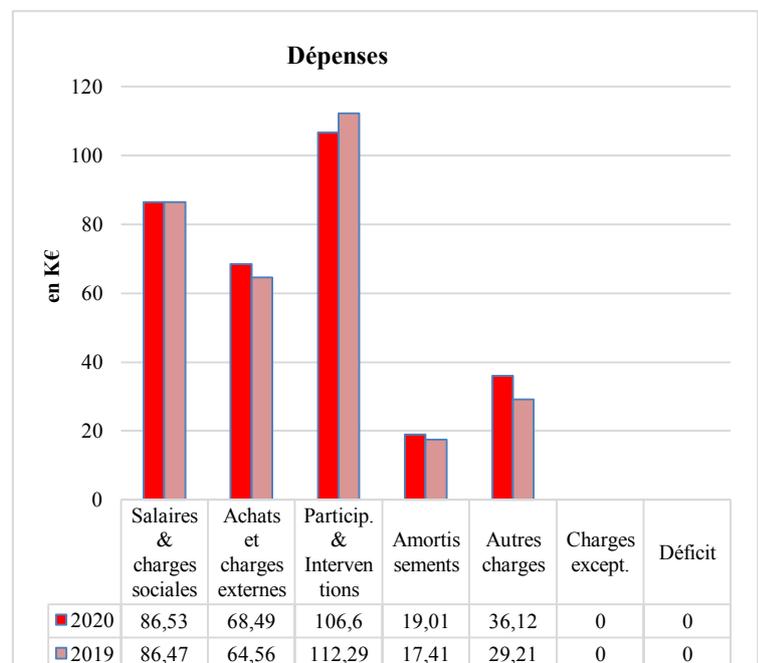
**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires des agents municipaux, les indemnités des Élus, la maintenance et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les autres charges sont marquées par des dépenses exceptionnelles occasionnées par la Covid (Masques/gel, etc...)

**Les dépenses d'investissement** sont toutes les dépenses permettant de maintenir durablement la valeur ou de faire croître le patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou des constructions à venir.

Les principales actions de l'année 2020 ont été les suivantes.

- plantations Carrefour de la Ceriseraie/Cimetière (Débutées en 2019)
- Mairie Aménagement/ Accueil et Secrétariat
- Études Mairie/ Chapelle...

**Les dépenses pour l'année 2020 représentent 318.554 € (en hausse de 2,5%)**



**La dette :** Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune a représenté pour 2020, 7806,45 € pour un montant total de la dette de 95.586 €uros, soit 2,6% des Fonds Propres de la Commune  
Le montant des intérêts payé est de 1.797,31€ soit 0,45% des recettes annuelles.

## Budget primitif pour l'année 2021

Comme chaque année depuis 2014, nous vous présentons ici le budget voté lors du conseil municipal du 12 mars 2021. Pour rappel, le budget est structuré en deux parties : une section Fonctionnement et une section Investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée à l'équilibre (Recettes = Dépenses)

En Préambule voici la présentation générale du Budget

### Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Crédits de Fonctionnement votés	574.920,00	393.873,00
Restes à Réaliser 2020	0	0
Résultat Budgétaire reporté (Excédent)		181.047,00
<b>Total Section Fonctionnement</b>	<b>574.920,00</b>	<b>574.920,00</b>

+

### Investissement

	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissements votés	417.965,66	345.986,05
Restes à Réaliser 2020	63.962,51	75.603,12
Solde d'exécution positif reporté		60.339,00
<b>Total Section Investissement</b>	<b>481.928,17</b>	<b>481.928,17</b>

=

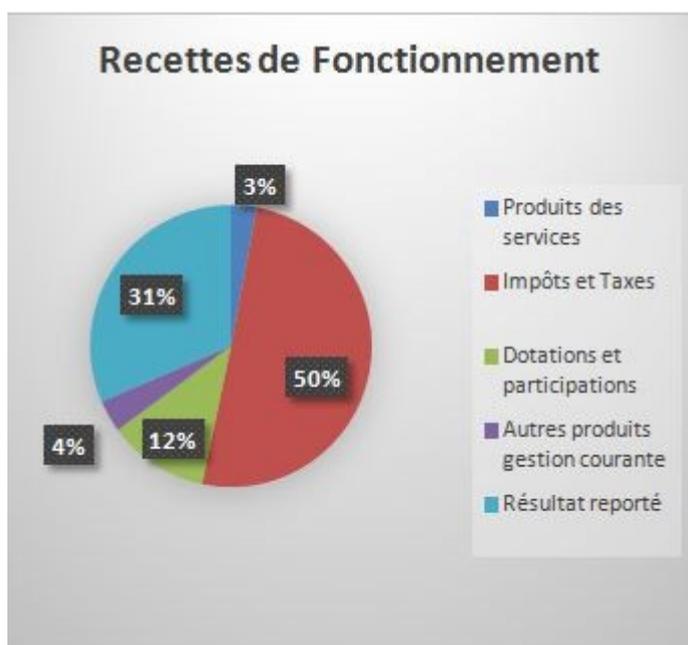
<b>Total du Budget 2021</b>	<b>1.056.848,17</b>	<b>1.056.848,17</b>
-----------------------------	---------------------	---------------------

### Section Fonctionnement

#### Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre commune de financer les opérations courantes. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### Recettes de fonctionnement



Produits des services	16.790,00
Impôts et Taxes	289.500,00
Dotations et participations	66.280,00
Autres produits gestion courante	21.303,00
Résultat reporté	181.047,00
<b>Total</b>	<b>574.920,00</b>

Les ressources fiscales sont les principales sources de financement de la commune (50% de celles-ci).

Pour 2021, nous maintenons le niveau des taxes communales.

Elles restent inchangées depuis 2017.

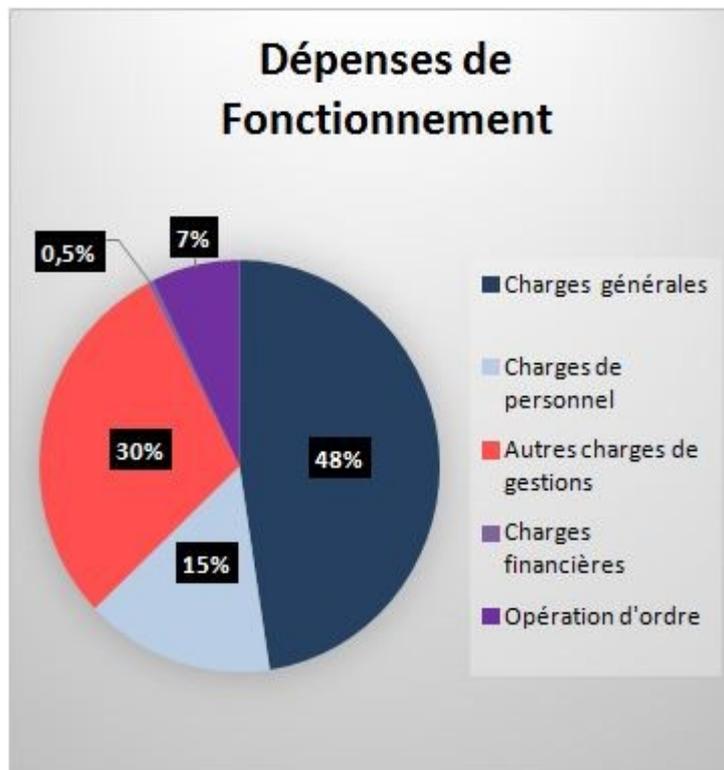
Nos Recettes Réelles sont de 393.873€, en hausse mesurée de 1.94%

La part d'autofinancement pour le budget 2021, transférée à la section d'investissement est de 7.1% soit 40.737,05€

## Budget primitif pour l'année 2021

### Dépenses de fonctionnement

Charges générales	273.289,95
Charges de personnel	87.450,00
Autres charges de gestions	170.050,00
Charges financières	2.593,00
Opération d'ordre	40.737,05
<b>Total</b>	<b>574.920,00</b>



Les postes les plus marquants sur 2021 sont les « Charges à Caractères Générales » et plus particulièrement l'entretien des bâtiments Publics 48% et « autres charges de gestion » qui diminuent à 30% des dépenses (vs 64% en 2020). Ce poste regroupe la contribution de la commune aux organismes auxquels nous participons (Sivos, SDIS etc...) et notamment le Syndicat de Voirie Vexin Seine qui réalisera l'aménagement de la rue Clergeot, reporté à 2022 dans l'attente du résultat des différentes études (Récupération Eau pluviale/ruissellement/aménagement etc...). Les charges financières augmentent également par les Intérêts de l'emprunt

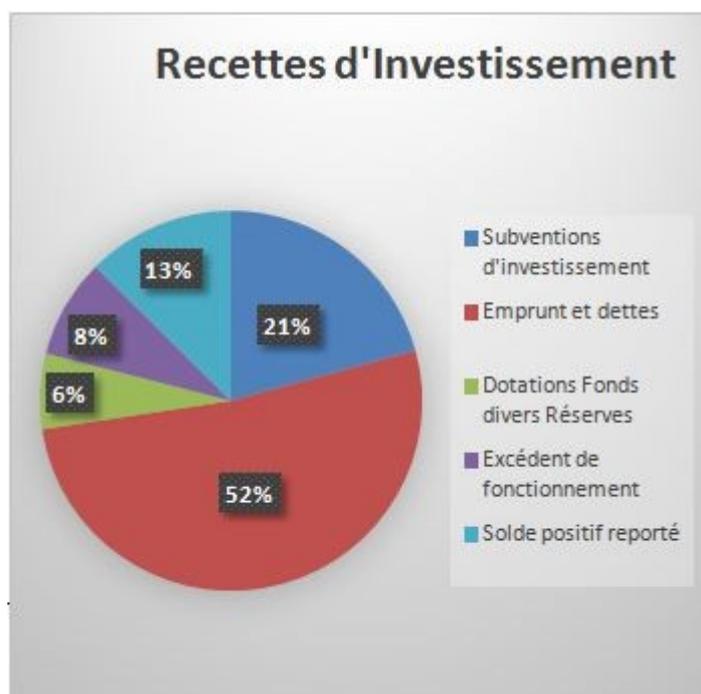
### Section Investissement

#### Généralités

Le budget d'investissement projette les opérations à venir permettant d'accroître et entretenir le Patrimoine communal. Cette section reprend des projets de la commune à Court, Moyen et Long terme.

#### Recettes d'Investissement

Subventions d'investissement	99.862,12
Emprunt et dettes	250.000,00
Dotations Fonds divers Réserves	30.990,00
Excédent de fonctionnement Dont (Amortissements 17.405,00)	40.737,05
Solde Positif reporté	60.339,00
	<b>481.928,17</b>



Le Budget d'investissement marquera le pas en 2021 simplement par les retards et reports liés à la situation sanitaire traversée. Nous finirons les travaux engagés (Eglise/Mairie/Cuisine Salle des fêtes etc..) et encaisserons les subventions obtenues sur les travaux non soldés pour 75.603,12€.

Nous emprunterons 250.000€ pour le financement de travaux et l'acquisition de l'ensemble immobilier du « Restaurant l'Envie » selon l'accord du portage par l'EPFN (Etabl Public Financier Normand) arrivé à son terme.

## Budget primitif pour l'année 2021

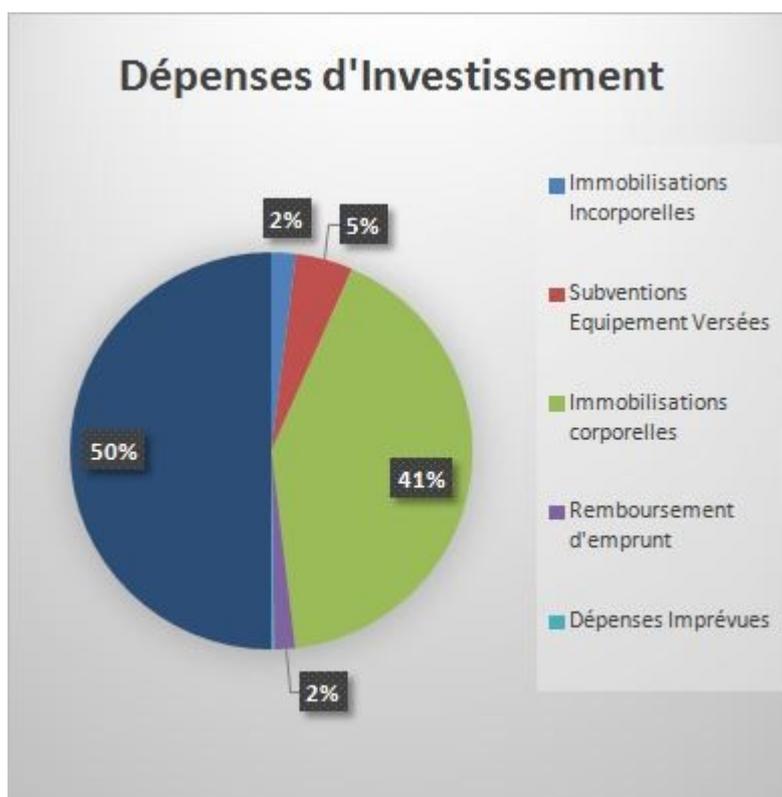
### Dépenses d'investissement

Immobilisations Incorporelles	19.000,00
Subventions Equipement versées	44.541,66
Immobilisations corporelles	400.086,51
Remboursement d'emprunt	16.300,00
Dépenses Imprévues	2.000,00
	481.928,17

La principale dépense repose sur une opération Patrimoniale contractualisée avec l'EPFN en 2016 et l'obligation de devenir propriétaire de l'ensemble immobilier porté au terme de 5ans. Le montant est de 200K€ auquel nous ajoutons 50K€ de travaux (Toiture et cuisine).

Le reste à réaliser 2020 est de 63 962,51€ pour les travaux d'accessibilité de la Mairie et l'église. Pour ces chantiers les financements et subventions sont déjà acquis.

Nous poursuivrons l'enfouissement des réseaux avec les rues Clergeot, Ste Geneviève et Isambard.



### Informations Financières Complémentaires sur le Budget 2021 :

#### Données complémentaires

Population Totale: 665 hab. (Source Insee 2018)

La commune emploie 4 agents titulaires (à temps partiel)

Dépenses réelles de fonctionnement/ <b>Habitant</b>	803,28€
Produits des Impositions Directes / <b>Habitant</b>	279,70€
Encours de la dette / <b>Habitant</b>	70,73€
Dépenses de personnel/dépenses fonctionnement	16,37%

#### (\*) La fiscalité :

Concernant la fiscalité, en 2021 les taux d'imposition pour les taxes d'habitation, foncières sur le bâti et non bâti sont maintenus selon :

**Taxe sur le foncier bâti : 36,38 %**

**Taxe sur le foncier non bâti : 37,83%**

La charge de remboursement de l'emprunt sera couverte par l'encaissement des loyers encaissés sur l'ensemble immobilier loué et exploité.

L'évolution des dépenses et leurs financements vous seront détaillés au fil des parutions du Catenay.

**Thierry LEPRE**  
Maire Adjoint aux finances

## Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Depuis la dernière parution du Catenay se sont tenus deux conseils municipaux. Nous donnons ci-après, de façon thématique, les grandes lignes des procès-verbaux validés par notre assemblée communale. Pour plus de détails, nous vous rappelons que ces documents sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune.

### I. Finances et administration générale

#### **1. Adoption du compte administratif 2020 (12 III 2021)**

Après avoir rendu son rapport devant le Conseil municipal, [...] M. Thibaut BEAUTÉ, Maire, s'est retiré laissant la présidence à M. Thierry LEPRÉ, Maire-adjoint, pour le vote du compte administratif 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante (voir les détails dans les pages « Budget » du présent bulletin municipal) :

Résultat de l'exercice 2020 (fonctionnement) :	81 433,93 €
Résultats antérieurs reportés :	99 613,07 €
Résultat à affecter (fonctionnement) :	81 047,00 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports) :	60 339,00 €
Solde des reports d'investissement :	11 640,61 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) :	71 979,61 €

#### **2. Approbation du Compte de gestion 2020 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité des présents et représentés que le compte de gestion pour l'exercice 2020 dressé par le Trésorier du SGC des Andelys, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **3. Affectation du résultat budgétaire 2020**

Le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en 2020 au budget communal (section de fonctionnement) ayant dégagé un excédent de 181 047,00 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- de reprendre le solde, soit 181 047,00 €, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2021 ;
- de reprendre le solde, soit 60 339,00 €, en report d'excédent à la section d'investissement au compte 001 (recette) sur l'exercice 2021. (12 III 2021).

#### **4. Vote des taux d'imposition directe locale pour 2021 (délibération N°08/2021) :**

Le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

M. le Maire indique au Conseil municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des taxes directes locales (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) et propose de ne pas augmenter les taux de ces taxes ; — ce que le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve. Les taux des impositions locales sont donc maintenus selon les taux suivants :

- Taxe foncière : 16,14%
- Taxe Foncière (non bâti) : 37,83% (12 III 2021)

#### **5. Vote des taux d'imposition directe locale pour 2021 (annule et remplace la délibération N°08/2021) :**

Suite à la réforme de la fiscalité locale et à la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de l'Eure, ce taux pour l'année 2020 s'élève à 20,24 %. [...]

Ce transfert de taux n'a aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable mais il doit être reporté sur le taux communal des impositions locales.

Par conséquent, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 36,38 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 16,14 % et du taux 2020 du département, soit 20,24 %.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme : il est donc proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 37,83 %.

Au final, le montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale est de 199.388 euros au bénéfice de la commune.

Pour se conformer aux attendus de la loi, le Conseil municipal adopte donc les nouveaux taux :

- Taxe foncière : 36,38 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 37,83%. (9 IV 2021)

## Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

### **6. Budget Primitif 2021**

M. le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif pour l'exercice 2021. Ce document présente une balance générale comme suit :

- Section de fonctionnement :
  - Dépenses 574 920,00 €
  - Recettes 574 920,00 €
- Section d'investissement :
  - Dépenses 481 928,17 €
  - Recettes 481 928,17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le Budget Primitif 2021. (12 III 2021)

### **7. Rachat à l'EPF Normandie du dernier commerce de la commune**

Le délai de portage des terrains prévu dans la convention passée entre l'EPF Normandie et la Commune est arrivé à son terme. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide donc :

- d'acquérir auprès de l'EPF Normandie les parcelles cadastrées section AB numéro 141 d'une superficie totale de 994 m<sup>2</sup>, au prix de revient calculé selon les dispositions de la convention du 11/07/2016.
- d'autoriser le M. le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant, les frais d'acte étant à la charge de la Commune. (12 III 2021)

### **8. Approbation du procès-verbal du SIEGE27 du 11/12/2020 :**

M. le Maire, délégué au SIEGE pour la commune, présente au Conseil Municipal le procès-verbal du 11/12/2020 relatant les décisions prises par le Conseil Syndical. Le Conseil Municipal, prend acte des décisions du SIEGE. (9 IV 2021)

### **9. Mise en place de la vidéo-protection – Zone de Sécurité Prioritaire**

M. le Maire rappelle que l'usage de la vidéo-protection est encadré par la loi. Ses objectifs sont de dissuader, détecter et identifier les auteurs de vols et dégradations sur le domaine public. Le dispositif est soumis au contrôle de la CNIL, de la commission départementale de la vidéo-protection, du préfet et de la gendarmerie. Tous les angles de vues d'une caméra qui sont hors domaine public doivent être floutés (terrasses, immeubles, jardins privés...).

Dans le cadre de ce projet, la gendarmerie des Andelys a établi un diagnostic de vidéo-protection qui vient d'être actualisé. De cette étude, il ressort une proposition d'installer six caméras qui seraient implantées sur différents sites municipaux.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés (2 abstentions et 1 opposition) décide :

- d'adopter le dossier et son financement ;
- dit qu'une demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection sera déposée en sous-préfecture ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents utiles à l'aboutissement de la mise en place du système de vidéo-protection,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre notamment auprès du fond interministériel pour la Prévention de la délinquance et du conseil départemental
- s'engage à financer le solde de la dépense qui sera inscrite au budget de la commune. (1 III 2021)

Suite au dépôt du dossier de subvention, le projet a finalement obtenu un refus de la part du FIPD (Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

Un dossier de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été déposé ainsi qu'une demande d'Aide Départementale à hauteur d'un financement subventionné de 60% de la totalité de la dépense.

### **10. Conventions de groupements de commande avec Seine Normandie Agglomération**

Le Conseil Municipal, [...] a décidé d'approuver les conventions de groupements de commandes pour l'acquisition de fournitures de papeterie, de produits d'entretien et d'hygiène. SNA sera chargée [...] de la mise en concurrence, de signer et notifier les marchés correspondants.

### **11. Emprunt (financement des investissements)**

Pour financer les investissements de la commune, le Conseil municipal a décidé de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000 € proposé par La Banque Postale et ainsi défini :

Score Gissler : 1A  
 Montant du contrat de prêt : 250 000,00 EUR  
 Durée du contrat de prêt : 15 ans  
 Objet du contrat de prêt : financer les investissements

## Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

### Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 250 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 10/05/2021, en une fois.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,68 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission : Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

ACPG-CATM du canton des Andelys	150 €
AFSEP	50 €
Pompiers humanitaires	100 €
Préhandys 276	50 €

### **14. Avenant n°1 relatif à la gestion et à l'entretien des sentiers dits « le Catenai » et « François Premier » :**

Par la délibération n°34/2017 en date du 23/10/2017, une convention a été signée entre l'Office du Tourisme de SNA, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Eure et notre commune, pour la gestion et l'entretien du sentier dit « le Catenai ».

L'Office du Tourisme de SNA souhaitant épouser la convention à l'itinéraire dénommé « François Premier », s'étendant également sur la commune de Mézières, il convient de procéder à un avenant à la convention existante.

### **12. Demande de subvention au titre des fonds de concours 2021 apportés par SNA**

M. le Maire présente le dispositif mis en place par Seine Normandie Agglomération pour l'attribution des fonds de concours 2021 qui accompagnent les opérations communales d'investissements.

Dans ce cadre, le Conseil municipal propose de présenter pour 2021, le projet de création d'une aire de jeux au sein de l'aménagement du parc de la mairie. [...] Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 79.270,00 euros HT, subventionné à 13% par le fonds de concours (soit 6.000 €) à 30% par la DETR (23.781 €) et à 30% par le département (23.781 €) pour un coût résiduel de 25.708 € à la charge de la commune.

### **13. Subventions 2021 :**

Sur une enveloppe de 5.500 € votée au budget primitif, le Conseil Municipal, (Mme BILLARD étant sortie de la salle du conseil pour le vote de l'attribution de la subvention pour l'association Sports Loisirs et Culture dont elle est la Présidente), décide d'attribuer les subventions suivantes :

Restau du Cœur	150 €
Centre Normandie Lorraine	100 €
CFA Val de Reuil	140 €
Société Ecologique des Andelys	50 €
Association Sports Loisirs et Culture	2 000 €
Association Charline	50 €
SORESO	150 €
Banque Alimentaire de l'Eure	150 €
Vie et Espoir	50 €

## II. Environnement et Travaux

### **1. Chemins :**

M. le Maire signale qu'une demande de devis sera faite auprès de l'entreprise MEHEUST pour le remblaiement du chemin du Catenai en cailloux.

### **2. Environnement :**

Un rendez-vous en mairie est prévu avec l'agriculteur M. LEROUX pour un échange (écoute, transparence, et dialogue sur les pratiques actuelles). De même, qu'un rendez-vous sera prévu plus tard avec M. LEHALLEUR sur le même sujet.

### **3. Travaux de l'église :**

Reprise des travaux de l'église le lundi 05 avril 2021, la fin des travaux étant prévue en mai.

### **4. Cimetière :**

Des arbres ont été plantés devant le cimetière. Une nouvelle opération d'appel aux bénévoles pour la plantation d'arbustes va être faite.

### **5. Réfection de la toiture du restaurant « l'Envie » :**

Quatre devis ont été reçus. La commission d'appel d'offre a sollicité des informations complémentaires auprès de l'entreprise « A2C COUVERTURE ».

### **6. Aménagement extérieur de la mairie :**

Quatre entreprises ont été consultées pour l'aménagement extérieur de la mairie. Trois réponses

## Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

ont été reçues. Une entreprise n'a pas répondu sur les 2 lots (1 lot : paysager et 1 lot : voirie et réseaux divers), qui sera consultée à nouveau

### III/ Communication, Solidarité

**1. Une refonte de la mise en pages du bulletin municipal** est en cours pour mieux mettre en avant l'actualité communale. Le *Catenay* nouvelle version vous parviendra prochainement.

**2. Un guide d'accueil pour les nouveaux arrivants** est en cours de création.

**3. Un guide de l'aide sociale et solidaire** est en cours de rédaction.

### IV/ Éducation, Culture

#### 1. Transports scolaires 2022/2021 :

Afin de faciliter les inscriptions aux transports scolaires pour l'année 2021/2022, les modalités seront modifiées. Dorénavant, les inscriptions auront lieu directement auprès du service Mobilité de SNA sur leur site internet

(<https://www.sna27.fr/vivre-ici/deplacements-et-transports/le-transport-scolaire/>).

Le paiement s'effectuera à réception d'un avis des sommes à payer envoyé par la Trésorerie d'Evreux.

Les cartes de transport seront envoyées directement au domicile du demandeur. Une communication aux usagers sera mise en place.

#### 2. Repas des aînés 2021

Cette année, le Conseil municipal a décidé d'offrir aux personnes âgées de plus de 65 ans et à leurs conjoints, un repas festif commandé au restaurant « l'Envie » conjoints, afin de conserver un lien social avec nos aînés et de soutenir le dernier commerce de notre commune. (12 III 2021)

150 invitations ont été envoyées à nos aînés et 105 repas ont été servis. Dans l'ensemble, les bénéficiaires ont été très satisfaits du repas qu'ils ont souvent qualifié de « copieux ».

Quelques personnes, toutefois, ont manifesté leur mécontentement de s'être vues opposer un refus du fait qu'elles avaient réservé leur repas hors délai. M. le Maire rappelle que ces repas ont été entièrement faits

à base de produits frais, ce qui suppose une gestion maîtrisée des commandes auprès des fournisseurs.

#### 3. La bibliothèque

Un nouveau nom a été donné à la bibliothèque : « l'Isle aux livres ».

#### 4. Salon du livre 2021 :

Le Salon du livre 2021 sera en hommage à Michel DE DECKER, mort en 2019, écrivain et chroniqueur français spécialisé en histoire.

#### 5. SIVOS :

Le problème de l'annualisation du temps de travail du personnel a été abordé. Le Budget Primitif 2021 du SIVOS sera présenté au prochain Conseil Municipal.

### V/ Informations diverses

#### 1. Élections :

Les prochaines élections (Départementales et Régionales) se tiendront les 13 et 20 juin 2021. M. le Maire, comme tous les maires, a été sollicité par M. le Préfet pour avis concernant le maintien ou non des élections.

#### 2. Guichet unique avec SNA :

Une visioconférence de présentation du guichet unique mis en place par SNA (portail numérique pour les citoyens) a eu lieu la semaine dernière.

Un seul identifiant et un seul mot de passe pourront offrir accès à plusieurs démarches administratives comme : les titres d'identité, les réclamations auprès des services de SNA, le paiement des factures (eau, restauration, etc.)

Dès sa création, le lien d'accès sera mis sur le site internet de la commune.

#### 3. Collecte des déchets

La collecte des déchets évoluant, le Sygom va mettre à disposition des habitants un bac pour les ordures ménagères et un bac jaune. La livraison se fera du lundi 22 mars au samedi 03 avril 2021.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, c'est l'entreprise SEPUR qui ramassera nos déchets avec une réorganisation des collectes.

Un nouveau centre de tri sera inauguré en juin 2021 à Evreux pour une mise en service au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

## Actualités

### Elections départementales et régionales

#### Les 20 et 27 juin prochain auront lieu les élections départementales et régionales.

Compte tenu de la pandémie, le bureau de vote unique pour les deux élections se tiendra salle du Clos Galy afin de respecter les règles de distanciation.

Exceptionnellement, chaque mandataire (électeur dans la commune) pourra être porteur de deux procurations.

La campagne électorale débutera le lundi 31 mai à minuit et sera close le vendredi 18 juin à la même heure pour le premier tour.

#### Elections départementales

Le Département est géré par des hommes et des femmes élus au suffrage universel direct, tous les 6 ans, par les habitants du canton. Depuis 2015, vous n'éliez plus un seul candidat, mais un binôme permettant une représentation paritaire au sein de l'assemblée départementale.

Notre-Dame de l'Isle, dépend du Canton des Andelys regroupant 26 communes soit 27 419 habitants.

Dans l'Eure, il y a 23 cantons donc 46 conseillers départementaux (1 femme et 1 homme par canton) qui ont été élus en mars 2015. Cette assemblée départementale de l'Eure s'organise autour d'un exécutif composé d'un(e) président(e) et de 12 vice-président(e)s.

#### Election régionales

Le Conseil régional de Normandie est doté de 102 sièges pourvus pour six ans selon un système mixte à finalité majoritaire. Il est fait recours au scrutin proportionnel plurinominal si besoin en deux tours de scrutin.

Les électeurs votent pour une liste fermée de candidats par département (18 élus pour l'Eure), sans panachage ni vote préférentiel. Les listes doivent respecter la parité en comportant alternativement un candidat homme et une candidate femme.

Élu pour 6 ans, le conseiller régional participe aux assemblées et travaille au sein de différentes commissions thématiques (finances, développement économique, vie associative, environnement, transports...) pour proposer de nouveaux projets en cohérence avec les réalités régionales et attentes des habitants.

### Bonne nouvelle...



#### Le restaurant *L'envie* peut de nouveau vous accueillir...

Cécilia et Mickael sont heureux de pouvoir retrouver leurs clients. Mais leur réouverture, attendue avec impatience par nombre de leurs fidèles, fait qu'il est grandement préférable de réserver votre couvert...

Rappelons ici les moyens de les joindre...

Par téléphone au 02 32 52 14 66

ou par mail à : [resto.lenvie@gmail.com](mailto:resto.lenvie@gmail.com).

### Communication du CDF



Pour marquer la rentrée et la reprise des activités dans le village, le Comité des fêtes organise un **vide grenier le 19 septembre prochain** dans le hameau de **Pressagny le Val**.

N'hésitez pas à contacter l'équipe via sa page FB ou sur [comitedesfetes.ndi@gmail.com](mailto:comitedesfetes.ndi@gmail.com) pour tout renseignement ou pour vous inscrire.

En attendant ces retrouvailles, le CDF a encore besoin de bras et de volontaires pour le montage du grand barnum sur les berges de Seine en vue du prochain Salon du livre. Plus nombreux seront les bras et plus facile sera la tâche...

**Rendez-vous sur l'esplanade à 8h30, ce samedi 19 juin!**

## Renaissance du Port Gabriel

Dans les années 1980, le lieu-dit du Port Gabriel, a fait l'objet d'une concession de port de plaisance attribuée à M. Clavery. Ainsi, les plus anciens ont pu connaître quelques pontons et voiliers



occuper les lieux.

Suite au décès de M. Clavery et des propriétaires successifs, cette concession, qui a pris fin en 2001, est devenue au fil des ans un cimetière à bateaux avec de nombreuses épaves aux noms souvent évocateurs :



TIKINIK, OSIRIS, MEKHTOUB, Saint ODON ou encore Le FIGARO. Ainsi, le port de plaisance de Saint-Gabriel, situé sur la commune de Notre-Dame-de-l'Isle est progressivement tombé en déshérence. Le lieu s'est envasé au fil du temps et les bateaux, jadis superbes, se sont transformés en épaves rouillées et recouvertes par la végétation.



Très tôt soucieuse du problème, la commune a sollicité pendant plus de dix ans les autorités compétentes, notamment les Voies Navigables de France (VNF) afin que les lieux soient remis en état pour la sauvegarde de l'environnement et l'attrait touristique des bords de Seine.

Suite à nombreuses interventions de M. le Maire, soutenues auprès de VNF par Mme les sous-préfètes successives, plusieurs réunions de travail ont pu se tenir

récemment et une première opération de déchargement (ainsi nomme-t-on le découpage d'une épave) a eu lieu à l'été 2020 sur le remorqueur situé rive droite.

Ces opérations requièrent des procédures longues. Il a d'abord fallu vérifier les conditions de faisabilité technique, avec des diagnostics sur la présence d'amiante et de fluides mais aussi l'état des bateaux



pour savoir s'il serait préférable d'effectuer un déchargement sur place ou s'il fallait procéder à un enlèvement des épaves pour les traiter en un lieu mieux approprié.

Au plan administratif, les travaux n'ont pu commencer que lorsque le transfert de propriété a été acté au bénéfice de VNF par un arrêté préfectoral du 17 octobre 2019, après la procédure d'abandon et de recherche de propriétaires éventuels.

Le chantier ouvert, plongeurs et conducteur de grue ont dégagé quatre embarcations abandonnées par leurs propriétaires : un voilier, une barge, un remorqueur transformé en habitation et un bateau de pêche. Dernièrement, trois épaves supplémentaires ont été retirées du lit de la Seine par l'entreprise Demonaval Recycling, spécialisée dans le démantèlement naval, rendant à cet espace son aspect d'origine.



Un chantier financé par Voies navigables de France pour un coût de 175 000 euros.

Souhaitons que les quelques épaves invisibles restantes puissent également être prises en charge.

## Rencontre avec nos exploitants agricoles

Le 10 avril et le 21 mai, M. le Maire et quelques membres du Conseil municipal ont pu échanger avec Messieurs. Leroux et Le Halleur. Nous en profitons pour vous raconter ce qui pousse sur la commune et comment on y travaille !

### Les exploitations :

L'exploitation de M. Leroux couvre environ 325 ha, répartis sur NDI, Port-Mort, Pressagny l'orgueilleux, Hennezis, Nézé et Mézières. Sa ferme se situe à Hennezis. Cette exploitation familiale compte 3 personnes, plus 1 ou 2 saisonniers pendant l'été.

L'exploitation de M. Le Halleur couvre 237 ha répartis sur NDI, Port-Mort, Courcelles /Seine et Puchay. Sa ferme est localisée à Port-Mort et emploie « 3,5 » personnes, plus l'aide de l'épouse de M. Le Halleur. Leurs deux fils ont rejoint l'activité familiale après leurs études.

### La production :

Du côté de M. Leroux, c'est le blé, l'escourgeon (orge d'hiver) et le colza qui sont semés le plus souvent en vallée (chez nous), en respectant le principe de l'assolement triennal (rotation des cultures sur 3 ans).



Mais aussi, moins souvent, des parcelles de lin, nos sols sablonneux, très drainants n'ayant que peu de réserves en eau et en matière organiques, ne permettent pas d'en faire plus que tous les 5-6 ans. Sur le plateau, en revanche, il y a davantage de lin et aussi de la betterave (dont la culture n'est pas possible dans notre village). Dans la famille Le Halleur, on sème aussi du blé, de l'escourgeon, du colza, du lin mais avec des assolements plus longs : 6 ans pour le colza. Ils cultivent également du maïs, des petits pois sans gluten et de la betterave à sucre. La luzerne a été abandonnée cette année au profit d'essais menés sur le tournesol (sur le coteau près de Pressagny l'orgueilleux). D'autres essais de cultures ont déjà été menés : soja, lupin, etc.

Les rendements varient fortement d'une parcelle à l'autre et d'une année sur l'autre : de 34 quintaux/ha dans une année médiocre, à près de



80 quintaux pour une belle année en vallée, alors que sur le plateau les rendements peuvent monter jusqu'à 100 quintaux. Mais même dans les meilleures années, le blé d'ici ne peut pas rivaliser avec le blé de la Beauce : question de terroir ! Son « indice de chute de Hagberg » n'est pas très bon : cet indice détermine son aptitude à être utilisé dans les industries de cuisson. C'est donc un blé assez peu panifiable dans l'ensemble.

### Les débouchés :

Étant donné notre proximité géographique avec Rouen et la mer, l'essentiel de la production de blé et d'orge part à l'export : le blé vers le Moyen Orient et la Chine, l'orge vers l'Arabie Saoudite et la Chine, hormis une petite partie du blé de la production de la ferme Le Halleur, blé biscuitier (à forte qualité boulangère) qui part vers le Moulin d'Auguste, minoterie des Andelys. La mondialisation est une réalité toute proche de nous... Le blé sert à l'alimentation humaine. Quant à l'orge, il pourra servir à faire de la bière ou plutôt pour l'alimentation animale en fonction du calibre des grains qui varie chaque année au gré de l'ensoleillement et des précipitations du mois de juin. Le colza (cultivé sans OGM) reste en France pour la fabrication d'huile pour le diesel et de tourteaux de colza destinés à l'alimentation animale.



### Les pratiques et le travail de la terre :

Depuis quelques années, la pratique du labour a été en grande partie abandonnée dans la vallée : elle ne donne pas de très bons résultats dans le sol sablonneux puisqu'en creusant à 30 cm, les socs de charrue atteignent le sable, s'usent très vite et ne font rien remonter d'intéressant ! C'est une bonne nouvelle pour les vers de terre, qui restent plus tranquilles, et pour la pollution atmosphérique puisque l'exploitant utilise moins de gazole.

Les sols sont donc simplement décompactés à l'aide du « canadien », une grosse dent qui travaille à 20 cm seulement. Néanmoins, un labour tous les 3-4 ans peut s'avérer nécessaire pour limiter le développement des adventices (mauvaises herbes) et l'utilisation consécutive de produits types Roundup.

## Rencontre avec nos exploitants agricoles

### Les produits phytosanitaires employés :

Une fois les semis effectués, l'exploitant va utiliser désherbants, insecticides et fongicides (cf. calendrier en encart). Des apports (azote, phosphore, potasse, magnésie, soufre) sont aussi effectués, en fonction de la plante semée et de l'analyse des sols (carottage à 60 cm + analyse physico-chimique). L'utilisation du glyphosate (Roundup) est ponctuelle (1L/ha). En cas de vent, l'aspersion se fait à l'aide de buses anti-dérive à injection d'air : ce sont ainsi de grosses gouttes qui sont pulvérisées et qui risqueront moins d'être disséminées par le vent au-delà des cultures. Si les vents sont trop forts, les pulvérisations sont remises à plus tard : les produits phytosanitaires sont coûteux et les exploitants ne les utilisent pas de manière systématique et les évitent carrément quand leur dispersion s'annonce peu efficace... Ils privilégient pour leurs traitements les moments où la plante est humide (soir et matin) et captera ainsi au mieux

le produit. Comme le veut la réglementation, les traitements sont faits à 3,50m des habitations.

### Les réglementations et le casse-tête de la paperasse :

Les réglementations françaises sont globalement plus strictes que les réglementations européennes. Les épandages doivent être planifiés et justifiés aux autorités à l'avance. Le travail de bureau occupe donc les agriculteurs pour une part importante de leur temps et leur activité est contrôlée. L'interdiction récente des mélanges de fongicides obligent à répéter les passages dans les cultures.

### L'école : proximité des champs et produits phytosanitaires :

M. Leroux s'est engagé depuis plus de 4 ans à n'effectuer aucune pulvérisation dans le champ qui jouxte notre école primaire lorsque les enfants s'y trouvent.

Les pulvérisations sont donc faites soit en soirée, soit très tôt le matin (en bénéficiant de la rosée, qui va aider la plante à « capter » le produit).

**Calendrier des cultures et des intrants**

	<b>Blé</b>	<b>Orge d'hiver</b>	<b>Colza</b>
	<i>du 15 fév. au 15 avril</i> Apport d'azote liquide x3	<i>15 fév. - 20 mars</i> Apport d'azote liquide x2	
Fin d'hiver - Printemps	<i>début mars</i> Granulés de phosphore, potasse, magnésie, soufre		<i>début mars</i> Granulés de soufre et magnésie
	<i>15-20 avril et 15-20 mai</i> Fongicide : 1 ou 2 passages en fonction des besoins	<i>15 avril et 10 mai</i> Fongicide : 1 ou 2 passages selon besoins  <i>fin juin - Moisson</i>	≈ 10 juillet - Moisson
Eté	≈ 10 juillet – Moisson  <i>15-20 oct - Semis</i> + désherbant 1 à 2 jours après (antigerminatif).	<i>début août - Ajouts de déchets de papeterie</i> pour nourrir les sols  ≈ 10 oct – Semis + désherbant 1 à 2 jours après (antigerminatif).	
Automne	<i>fin octobre début nov</i> Insecticide	≈ 25 oct. <i>1er nov - Insecticide</i> <i>entre 15 nov. et déb déc</i> Insecticide : 2e passage contre pucerons	<i>Décembre</i> Désherbant contre les graminés + 2 <sup>ème</sup> passage d'insecticide

### Amendement des sols et odeurs :

La pâte à papier et la fiente ne sentent pas très bon ! L'agriculteur essaie, autant que possible, de les étaler à proximité des habitations le soir plutôt qu'en journée, afin de limiter les nuisances olfactives pour les riverains. Ces produits sont alors enfouis immédiatement après avoir été déposés dans le champ.

### Les tracteurs et nous...

Au moment des moissons, veillons à faciliter la circulation des immenses moissonneuses-batteuses en

rangeant nos voitures dans nos cours, autant que faire se peut ! Et n'hésitons pas à saluer l'agriculteur qui interrompt son travail pour nous laisser passer dans notre promenade. Les produits qu'il épand ne sont pas toujours nauséabonds, ni toxiques : en particulier l'azote liquide.

De leur côté, les agriculteurs doivent respecter les chemins communaux, ne pas les labourer ni les cultiver. M. Leroux s'est engagé lors de notre entretien en mairie à retracer le chemin derrière le cimetière du village pour permettre le passage des promeneurs.

Claire Hennequet

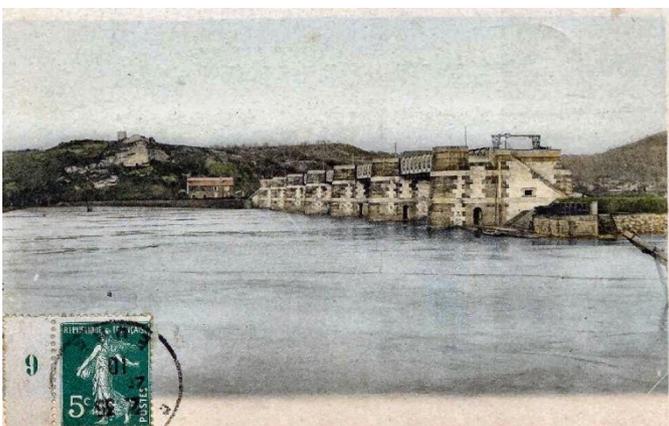
## Au fil de l'histoire de Notre Dame de l'Isle

Comme nous l'avions évoqué dans le précédent Catenay, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, entre le Goulet et Notre-Dame-de-l'Isle, la Seine demeurait encore un fleuve sauvage avec des rapides et des bancs de sable. Parenthèse amusante, ces bancs de sable nombreux entre Port-Mort et Notre-Dame-de-l'Isle portaient des noms : les bancs des Grandes et des Petites Gourdaines, de Tournebourse, du Perré de Modène et des Roches de l'Espiègle (ou de l'Esprit). Ces écueils, comme les pertuis, étaient dangereux, un aménagement du fleuve s'imposait...

Des barrages furent construits pour rendre la navigation plus facile et moins risquée. C'est ainsi qu'à Notre-Dame-de-l'Isle, un peu en aval de l'île aux bœufs, fut mis en eau un barrage éclusé le 31 octobre 1849 à 0 heure.

Malheureusement, si la zone d'eau calme créée en amont par cette installation favorisait le passage des besognes, elle ne faisait pas l'affaire des meuniers de Vernon : quatre moulins à blé construits sur le pont de Vernon ne fonctionnaient plus correctement par manque de courant. En raison de la perte de leurs revenus, les meuniers et les minotiers intentèrent un procès qu'ils gagnèrent...

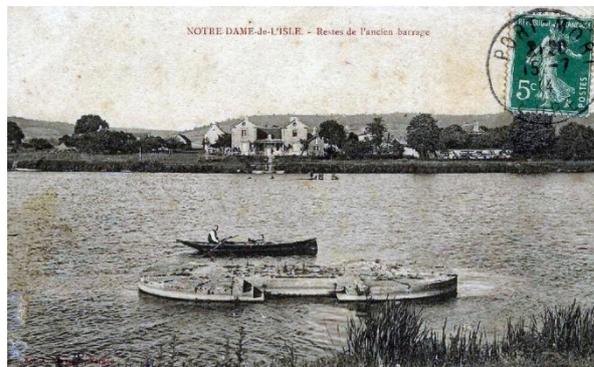
Ce barrage cessera de fonctionner le 2 juillet 1886. Il fut détruit et remplacé par celui de Port-mort, un



barrage plus important mais situé plus en aval. Ce barrage, après 10 ans de travaux, fut mis en service en 1888 et livré en 1889 par les établissements EIFFEL en même temps que leur « pylône » dominant Paris pour l'exposition universelle. (plus de détails sur l'histoire de ce barrage dans l'article très détaillé de Christian Lordi en ligne sur le site de nos voisins de Port Mort).

Cette nouvelle construction fit monter le niveau de l'eau en amont : les bases maçonnées des piles de soutènement du barrage de Notre-Dame-de-l'Isle en

partie émergées restaient visibles sur cette carte postale de 1905.



Mais après un nouveau rehaussement d'un mètre dans les années cinquante (en même temps que la suppression du barrage de Port-Villeze) pour permettre la navigation des bateaux d'un plus grand tirant d'eau, ces « restes de barrage » furent complètement engloutis. Seul témoignage encore visible actuellement de cet ancien aménagement, la maison du chef éclusier



apparaissant en arrière-plan de la carte postale précédente et sur cette prise récemment, un beau bâtiment à deux corps de logis reliés par une galerie. Une construction identique, de la même époque, logeant le responsable d'une autre écluse, est également toujours habitée à Martot.



## Au fil de l'histoire de Notre Dame de l'Isle

À noter que parmi les intervenants pour la maintenance



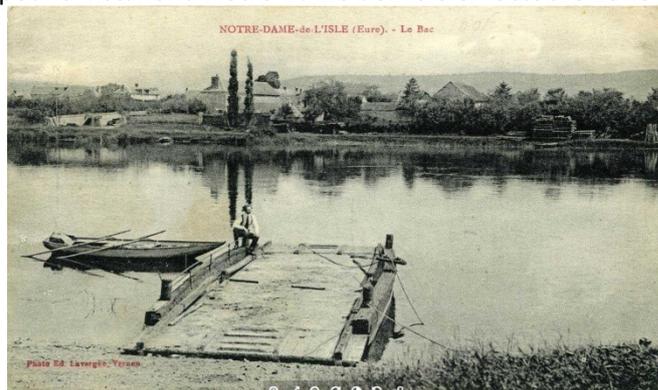
et l'entretien de ce nouveau barrage de Port-Mort figure le scaphandrier Roger Gougeon, « enfant du pays », qui participa également au démantèlement de celui de Notre Dame de l'Isle.



La photo le montre ici prêt à plonger aidé de son frère Robert. Malheureusement un accident de décompression lui ôta l'usage de ses jambes par la suite. « Touche à tout » courageux, il se reconvertit en menuisier dans son fauteuil roulant...

Autre histoire de ces berges de la Seine : sa traversée... L'ouverture de la ligne de chemin de fer Paris – Rouen en 1843 incita la municipalité à organiser la traversée du fleuve pour les habitants désireux prendre le train à la station du Goulet

C'est ainsi que furent mis en service batelet, bac et passe-cheval. Le « passage d'eau » principal était composé de 2 batelets, l'un des deux permettant la traversée de Notre Dame de l'Isle à l'île aux bœufs et après une traversée à pied de celle-ci, l'autre amenait les voyageurs au Goulet. Le marinier qui fut choisi pour sa compétence en 1921 fut Eugène Gougeon, père d'une famille de 8 enfants (dont Georges, le scaphandrier nommé plus haut). Arrivés de Carrouges cette famille de mariniers reçut l'aide de la municipalité pour s'installer à Notre Dame de l'Isle en octobre 1918...

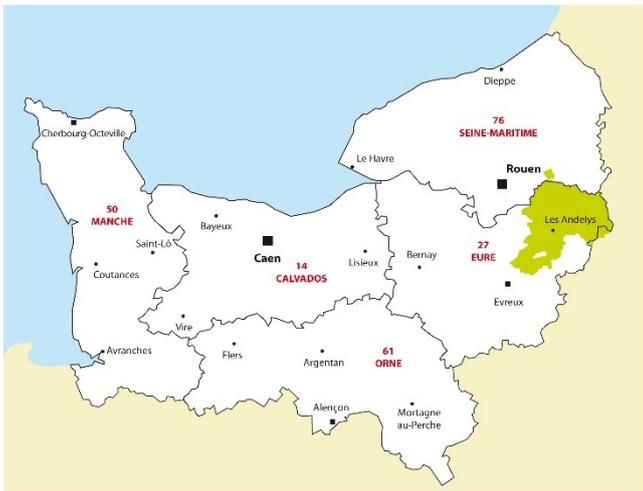


Eugène fut donc choisi comme nautonnier (conducteur de barques) et remplit si bien sa tâche que les fréquentations du « passage d'eau » augmentèrent rapidement. Compte tenu du succès du passage d'eau et de l'allongement du trajet dû à un aménagement du fleuve, une motorisation a été financée par le conseil général en juin 1932 pour permettre le contournement de l'île aux bœufs. Mais le modernisme gagne du terrain aussi dans les transports terrestres, les services d'autocars se développent rapidement et les voyageurs se mirent à privilégier les gares de Vernon ou Gaillon à celle du Goulet. « le passage d'eau » devint très déficitaire et dût être interrompu le 31 mars 1934. Le matériel fut mis en vente en septembre 1934. La seconde guerre mondiale arriva, les transports routiers ne fonctionnant plus, il fallait aux Isois et Isoises, désireux de prendre le train, faire 10 km à pied pour rejoindre les gares de Vernon ou Gaillon. En conséquence, le 12 octobre 1943, à la demande de ses administrés, le conseil municipal réclame le rétablissement du « passage d'eau ». Mais les conditions matérielles ne permettaient malheureusement pas ce rétablissement et le 15 janvier 1944 le conseil municipal reçut une fin de non recevoir de la préfecture.

Alain Favresse

## Respect de l'environnement : la collecte des déchets évolue

Actuellement sur le territoire du SYGOM (Syndicat de gestion des Ordures ménagères du Nord et de l'Est du département de l'Eure), le sac moyen d'ordures ménagères résiduelles est composé de plus de 20% de déchets recyclables.



En 2019, chaque habitant sur le territoire du SYGOM produisait en moyenne 260 kilos d'ordures ménagères résiduelles contre 160 kilos en moyenne en territoire rural en France.

Ces mauvais résultats présentent non seulement un impact écologique négatif, mais ils coûtent cher à la collectivité et à l'utilisateur. En effet, d'ici à 2026, tous les

déchets qui n'auront pas pu être valorisés autrement que par de l'enfouissement et de l'incinération sont soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

Le Sygom se doit donc d'agir vite.

Depuis l'installation du comité syndical en septembre dernier, un ensemble de mesures ont été prises : distribution de bacs de collecte pour les ordures ménagères et les déchets recyclables, refonte des circuits de collecte, simplification des consignes de tri... La campagne de distribution de bacs a démarré en mars dernier. A ce jour, c'est plus de 50% de la population qui est dotée en bacs, et la campagne se poursuit.

D'ores et déjà, nous constatons une augmentation sensible des quantités de déchets recyclables que nous collectons, signe des effets immédiats de la mesure.

**Au 1er juillet, le SYGOM instaurera un circuit de collecte dédié aux déchets recyclables.**

**La collecte des déchets recyclables se déroulera l'après-midi, une semaine sur deux.**

Le dimensionnement des bacs qui ont été distribués prend en compte cette nouvelle fréquence de collecte.

Les nouveaux calendriers de collecte seront adressés dans la boîte aux lettres de chaque foyer, et accessibles sur le site Internet du SYGOM ([www.sygom.fr](http://www.sygom.fr)).

C'est en réduisant nos déchets et en les triant davantage que nous pourrons maîtriser les enjeux environnementaux ainsi que les coûts du service de gestion des déchets.

### VOTRE COLLECTE ÉVOLUE : SUIVEZ LE GUIDE !

2021, une année pleine de nouveautés, pour un tri optimisé !  
Zoom sur les nouvelles mesures et outils mis en place.

#### VOTRE TRI + SIMPLE

- VOS BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE VIDES
- VOS PAPIERS, BRIQUES ET CARTONS VIDES
- VOS EMBALLAGES EN MÉTAL

#### UN CIRCUIT DÉDIÉ AUX DÉCHETS RECYCLABLES

- UNE COLLECTE 1 SEMAINE SUR 2
- UNE DÉPENSE MAÎTRISÉE
- MOINS DE KILOMÈTRES DONC UN IMPACT ÉCOLOGIQUE LIMITÉ

#### DES SOLUTIONS POUR + DE RECYCLAGE !

- UN BAC ADAPTÉ À LA COMPOSITION DE VOTRE FOYER
- UN CALENDRIER DÉDIÉ À CHAQUE COMMUNE

#### ✓ ZOOM SUR LES BONS RÉFLEXES DES BACS

Dans le bac jaune, je dépose mes déchets recyclables

- ✓ En vrac
- ✓ Sans les laver
- ✓ Sans les imbriquer

Dans le bac noir, je jette mes ordures ménagères

- ✓ Dans des sacs
- ✓ Bien fermés

#### ✓ PROPRIÉTÉ

- Les bacs sont mis à votre disposition mais restent la propriété du SYGOM.
- Vos bacs sont pucés : ils sont rattachés à votre adresse à laquelle ils sont attribués et grâce à elle, le SYGOM pourra effectuer le suivi du bon ramassage de vos bacs
- J'assure la garde et le stockage de mes bacs
- En cas de déménagement, je laisse mes bacs sur place

#### ET AU 1ER SEPTEMBRE... TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT !

#### ✓ BAC CASSÉ, VOLÉ OU VANDALISÉ ?

- Vous pourrez retirer un nouveau bac auprès du SYGOM, en fournissant une attestation de dépôt de plainte délivrée par les services de gendarmerie ou de police en cas de vol

> Pour rappel, il est interdit de jeter ou abandonner vos déchets dans la rue, cela fait l'objet d'une amende pénale (article R633-6 du Code pénal). Les déchèteries sont à votre disposition pour les cartons volumineux et les encombrants.

## 116.117 : un numéro national pour joindre un médecin généraliste de garde en Normandie



EN SEMAINE  
APRÈS 20H  
LE WEEK-END :  
le samedi  
à partir de 12h  
UN JOUR FÉRIÉ

VOTRE NOUVEAU NUMÉRO DE  
MÉDECIN GÉNÉRALISTE DE GARDE

**116.117**

NUMÉRO GRATUIT JOIGNABLE EN NORMANDIE

EN CAS D'URGENCE VITALE,  
APPELEZ LE 15

Aujourd'hui, vous êtes peut-être un peu perdu lorsque vous souhaitez joindre un médecin généraliste **en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux** car vous pouvez le faire via différents numéros de téléphone. Désormais, plus de question à se poser : besoin d'un conseil, d'un avis médical ou d'être orienté, **faites le 116.117**, partout en Normandie !

Ce service est disponible aux heures de fermeture des cabinets médicaux : **tous les soirs après 20h, le week-end à partir du samedi midi et les jours fériés.**

**Attention :** le 116.117 ne sera pas accessible en journée, durant la semaine, puisqu'il n'a pas vocation à se substituer aux consultations assurées par votre médecin traitant.

# CALENDRIER DE COLLECTE 2021

## SUIVEZ LE GUIDE !

NOTRE DAME DE L'ISLE

**JOUR DE COLLECTE DÉDIÉ**

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (bac gris)

LUNDI APRÈS-MIDI

**JOUR DE COLLECTE DÉDIÉ - 1 SEMAINE SUR 2**

COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS (bac jaune)

NOUVEAU ! JEUDI APRÈS-MIDI

**Vos bons réflexes**

- Je sors mon bac la veille au soir du jour de la collecte
- Je le positionne sur le circuit de collecte, poignée vers la route
- Je le rentre le soir après la collecte

Rappel : la collecte est décalée en cas de jours fériés.

POUR + D'INFOS  
[WWW.SYGOM.FR](http://WWW.SYGOM.FR)

Le verre est collecté en apport volontaire via les colonnes à verre.

Les déchets végétaux : En paillage ou en déchèterie

Scannez pour consulter les horaires de votre déchèterie

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7					1	2	3	4
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	
25	26	27	28	29	30	31	29	30	31					26	27	28	29	30			

OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	1	2	3	4	5	6					1	2	3	4
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31	
31																				

CITEO

EN 2021, L'AFFAIRE EST DANS LE BAC !

sygom pour notre environnement



### DÉCHETTERIE D'AUBEVOYE

3, rue de l'étang :  
02.32.53.26.35

**Horaires d'ouverture :**  
du lundi au samedi  
HIVER (du 1/10. au 31/03)  
08h30-11h45 — 14h00-16h45  
ÉTÉ (du 1/04 au 30/09.)  
08h30-11h45 — 14h00-17h45

### Usage des appareils bruyants

L'usage des outils et appareils bruyants (tronçonneuses, tondeuses à gazon, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.

Voici les plages horaires où leur utilisation est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 19h 30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15 à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

## Informations utiles

MAIRIE	SERVICES DE L'ETAT	INDUSTRIE	GITES RURAUX
27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél. : 02.32.52.60.90 ✉ <a href="mailto:mairie@notre-dame-de-lisle.fr">mairie@notre-dame-de-lisle.fr</a> <b>Horaires d'ouverture</b> : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h En matinée sur rendez-vous	<b>Préfecture de l'Eure</b> : Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél. : 02.32.78.27.27. <b>Sous-préfecture des Andelys</b> 10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys	<b>Aco Produits Polymères SA</b> Tél. : 02.32.51.30.55. <b>GSM Granulats</b> Tél. : 02.32.52.61.90	<b>L'Orée du Val</b> Gîte de France n° 1151 48 rue Georges Mauger Mobile : 06 32 34 28 89
ECOLES	Assistants maternelles	ARTISANS	SANTE / BIEN ÊTRE
<b>Ecole - Notre-Dame de l'Isle</b> 12, rue du Clos Galy, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle Tél. : 02.32.52.28.22. <b>Ecole - Pressagny-l'Orgueilleux</b> 11 rue aux Huards 27510 Pressagny-l'Orgueilleux Tél. : 02.32.21.67.10	<b>Mme Hélène Boucher</b> 5 rue d'Hennezis – (Pressagny le Val) 27940 Notre-Dame-de-l'Isle ✉ : <a href="mailto:hboucher2@orange.fr">hboucher2@orange.fr</a> Tel : 02 32 21 12 26 Mob : 06 84 20 93 44	<b>AC Couverture Zinguerie</b> 3, rue Henri Delavigne Mobile : 06.47.39.22.59 <b>A2CM Masset - charpente</b> 8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45 52 <b>Cellier Laurence</b> La Fée Hironnelle Accessoire de mode faits main Mobile : 06.24.45.92.07 ✉ <a href="mailto:laurence@lafeeehironnelle.fr">laurence@lafeeehironnelle.fr</a> <b>Di Giulian Eric - maçonnerie</b> 19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61 <b>Lorailier Bernard - Plaquiste</b> 10, rue de la Ceriseraie Mobile : 06.14.80.70.94 Tel. : 02.32.77.49.20 <b>Méheust Reynald</b> <b>Terrassement Assainissement</b> 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.82.45.95.94 <b>Pertoldi Karine</b> <b>Graphiste freelance</b> 18, rue de Mézières Tél. : 02.32.53.20.22 Mobile : 06.16.81.34.73. <b>Skaziak Eric, Parcs et jardins</b> 9, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.63.09 Mobile : 06.10.19.31.91. <b>M. Jégado : Chauffage, Electricité, Plomberie</b> 15, rue des Andelys Tél. : 02 32 53 75 25 ✉ : <a href="mailto:contact@sarl-jegado.fr">contact@sarl-jegado.fr</a> <a href="http://www.jegado-chauffage-vernon.fr/">www.jegado-chauffage-vernon.fr/</a> <b>M. Tournon Jérémy</b> <b>Motoculture de plaisance</b> 6 rue Léopold Joly Mobile : 06.49.17.94.91 ✉ <a href="mailto:tjmotoculture27@gmail.com">tjmotoculture27@gmail.com</a> <b>Lesur Olivier &amp; Cindy</b> <b>Apiculteurs récoltants</b> ✉ <a href="mailto:aleuredumiel@gmail.com">aleuredumiel@gmail.com</a> Mobile : 06.43.90.73.98	<b>Infirmières D.E.</b> Sylvie Goulay & Nicole Saunier Tél.: 02 32 52 58 72 Cabinet : 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Sur rendez-vous
BIBLIOTHEQUE	ASSOCIATIONS		SERVICES D'URGENCE
<b>MUNICIPALE</b> 1 rue Mauger Pressagny le val 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE <b>Horaires d'ouverture</b> : Mercredi : 10h30 – 12h, 15h – 17h Vendredi : 16h – 19h ✉ <a href="mailto:biblio@notre-dame-de-lisle.fr">biblio@notre-dame-de-lisle.fr</a>	<b>Comité des fêtes de Notre Dame de L'Isle</b> Présidente : Valérie Lepré ✉ <a href="mailto:comitedesfetes.ndi@gmail.com">comitedesfetes.ndi@gmail.com</a> Site: <a href="https://www.facebook.com/CDF.NDI27">https://www.facebook.com/CDF.NDI27</a> <b>Accordéon Club de Normandie</b> Sylvie Méheust 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.87.78.50.45 <b>AISLC (Association Isoise Sports Loisirs Culture)</b> Présidente : Pascale Billard 23, route de Vernon Tél. : 02.32.52.03 78 <b>Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de L'Isle Clos Bonvalet, chemin de la Ceriseraie.</b> Tél. : 02.35.34.77.68. Mobile : 06.85.26.95.53. <b>Amicale Canine de Pressagny rue des Prés</b> Tél. : 06.20.13.86.68 <b>Association cultuelle orthodoxe de Vernon et sa région,</b> 10 rue du Moulin, Pressagny le Val <b>ACDEC, Association Contre le Développement et l'Extension des Carrières</b> 15, rue Léopold Joly 27940 Notre-Dame-de-l'Isle ✉ <a href="mailto:adcec27@gmail.com">adcec27@gmail.com</a> Site : <a href="http://carrieres-adcec-27-pressagny-notre-dame-lisle-portmort.over-blog.com/">http://carrieres-adcec-27-pressagny-notre-dame-lisle-portmort.over-blog.com/</a>		<b>Pompiers</b> : 18 <b>Samu</b> : 15 <b>SOS Médecins</b> 02.32.33.32.32 <b>Hôpital Vernon</b> : 02.32.71.66.00 <b>Médecins généralistes de garde</b> 116 117 <b>Gendarmerie</b> : 17 ↳ Les Andelys : 02.32.54.03.17. <b>Eau (S.N.A)</b> : 0800 877 915 <b>EDF</b> : 0810 33 30 27 <b>SOS Essaim d'abeilles Doré Daniel Apiculteur</b> 49 bis, rue de l'église Tél. : 02.32.52.04.44 Mobile : 06.42.86.28.12. <b>SOS Essaim de guêpes</b> M .Fouquet Mobile : 06.43.27.87.61
 <b>Seine Normandie Agglomération</b> 12 rue de la Mare à Jouy 27120 DOUAINS Tél. : 02 32 53 50 03 <b>Horaires d'ouverture</b> : Tous les jours sauf le samedi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h30 <b>Antenne locale</b> 13, rue Lavoisier 27702 LES ANDELYS Tél. : 02.32.71.25.20. courriel : <a href="mailto:contact@cc-andelys.fr">contact@cc-andelys.fr</a> <b>Horaires d'ouverture</b> : Tous les jours sauf le samedi : 8h45-12h30 ; 13h45-17h30 jeudi :-18h30 vendredi:-16h30	 <b>Conseil départemental de l'Eure</b> Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tél. : 02.32.31.50.50. Fax : 02.32.33.68.00. <a href="http://www.eure-en-ligne.fr/cq27">www.eure-en-ligne.fr/cq27</a> Président. Pascal Lehongre		MENTIONS LEGALES
			<b>Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure)</b>  Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille  <b>Maquette</b> : Alain Favresse Karine Pertoldi Christophe Lacaille  <b>Tirage</b> ~ 340 exemplaires En papier recyclé  <b>Imprimeur</b> : Impact communication 27110 Crosville la vieille.